

# Recevez gratuitement de l'argent à épargner pour les études de votre enfant!

## De l'argent en cadeau?

### Oui, grâce au Bon d'études canadien, désormais accessible à [educavenir.org](http://educavenir.org)

C'est la contribution du gouvernement du Canada au régime enregistré d'épargne-études d'un enfant. Elle offre jusqu'à 2000 \$ en épargne destinée aux études postsecondaires des enfants admissibles.

## Qui y a droit?

Vous êtes admissible si : votre enfant est né en 2004 ou après et vous avez déjà été admissible au supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la prestation fiscale canadienne pour enfants, aussi appelée « allocation familiale ».

Tous les enfants admissibles reçoivent au minimum **500 \$** et recevront **100 \$** de plus chaque année qu'ils seront admissibles, jusqu'à l'âge de 15 ans ou un maximum de **2000 \$**.

## Comment me procurer le Bon d'études canadien?

- EducAVENIR peut vous aider à demander le Bon d'études canadien et à ouvrir un REEE sans déboursier un sou grâce à l'outil en ligne Lancer ma RÉÉÉussite dans le site [educavenir.org](http://educavenir.org)
- Afin de remplir la demande, il vous faudra un numéro d'assurance sociale pour vous et pour l'enfant.
- Il n'y a aucuns frais et vous n'avez pas à cotiser pour obtenir le Bon d'études canadien.

## N'attendez pas! Allez à [educavenir.org](http://educavenir.org) dès aujourd'hui.



1. Remplir la demande  
EducAVENIR vous  
prendra 10 minutes.



2. EducAVENIR enverra  
vos renseignements  
personnels à  
l'institution financière  
de votre choix.



3. L'institution  
financière prendra  
rendez-vous  
avec vous.



4. Au rendez-vous,  
vous montrerez  
vos pièces d'identité  
et signerez la  
demande.



5. L'institution  
financière enverra  
votre demande  
au gouvernement.  
Si vous êtes  
admissible au Bon  
d'études canadien,  
l'argent sera déposé  
dans le REEE.

## Où est le piège?

Le Bon d'études canadien ne peut être utilisé que pour des études après le secondaire ou plus tard dans la vie. C'est-à-dire des études à temps plein ou partiel dans une université ou un établissement d'enseignement collégial ou autre autorisé, au Canada ou à l'étranger. Votre enfant dispose de 36 ans pour utiliser l'argent.

**Le Bon d'études canadien vous facilite l'épargne.**

**ÉducAVENIR**

**Plus facile que jamais.**